

CAP Maintenance Bâtiment Collectivités (CAP MBC)

Objectifs

À l'issue de la formation, vous serez capable d'intervenir dans les travaux de maintenance des bâtiments gérés par des collectivités (communes, hôpitaux, entreprises, complexes touristiques...) dans trois champs d'activité :

- Structures fixes qui recouvrent le gros et le second œuvre.
- Structures mobiles en général (ouvertures, mobilier de collectivité,...).
- Réseaux et appareillages concernant la plomberie, le chauffage, l'électricité.

Vous pourrez vous voir confier des travaux de maintenance préventive. En cas de dysfonctionnement, vous serez capable de localiser la panne et d'en évaluer la gravité. Vous serez à même de procéder aux réparations n'impliquant pas de modification technique, de remplacer un élément défectueux, de transmettre des informations à votre hiérarchie. Vous devrez tenir à jour les fiches d'entretien. Professionnel, vous connaîtrez les différents matériaux et matériels, les modalités de leur mise en œuvre ou de leur installation, les causes de vieillissement et de panne. Par ailleurs, vous maîtriserez les techniques de contrôle.

Entreprises d'accueil

- Entreprises du BTP de taille diverse : artisanale, PME, ou faisant partie d'un grand groupe (Vinci, Spie, Bouygues).
- Secteur de la construction et des travaux publics pour des ouvrages en maçonnerie.

Prérequis

- **Âge** : de 15 à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : avoir effectué une 1^{ère} année de formation en CAP Maçon ou être déjà titulaire d'un CAP ou d'un autre diplôme de niveau supérieur.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
500 230 02	601

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 3 (cadre européen des certifications).

Durée de la formation

413 heures (sur 1 an).

Durée du contrat

1 an, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

12 semaines en UFA et 38 semaines en entreprise sur l'année scolaire de septembre à juin en tenant compte des saisons propices à l'activité sur chantier UFA/Entreprise.

Coordonnées de l'UFA



Campus ECS UFA ECS Sup Sallanches

390 Rue du Colloney
74700 SALLANCHES
04 50 58 89 98
sup@ecs-sallanches.fr
www.ecs-sallanches.fr

Contenu de formation

	Matières
Matières générales	Anglais
	Arts appliqués
	Français / Histoire-Géographie / Ed. Civique
	Maths-sciences
	E.P.S.
Matières professionnelles	Prévention Santé Environnement
	Enseignement professionnel de maçonnerie

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques), la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets, une organisation coopérative des apprentissages et une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

Epreuves	Coefficient	Type	Forme
EP1 : Technologie-Prévention	3	Ponctuel	Ecrit (1h30)
EP2 :			
• Mise en oeuvre (épreuve en situation de dysfonctionnement avec prise en compte de la sécurité)	11	Ponctuel	Pratique (6h)
• Prévention Santé Environnement	1	CCF	Ecrit, Pratique et Oral
EG1 : Français et Histoire-Géographie	3	CCF	Ecrit et Oral
EG2 : Mathématiques-Sciences	2	CCF	Ecrit et Pratique
EG3 : Education physique et sportive	1	CCF	Pratique
Epreuve facultative : langue vivante	Points > 10	Ponctuel	Oral (20 min)

* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Références

	2019	2018	2017
Taux de réussite globaux	87,06%	83,99%	83,01%
• CAP / CAPA / MC / TP/ DE	96,69%	97,26%	96,69%
• Bac Pro / Bac Pro A / BP	91,89%	89,20%	89%
• BTS / BTS A titre Bac +2	82,24%	80,73%	80%
• Formations Bac +3	60%	68,75%	44%
Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	Résultats enquête en cours	82%	80%
Taux de poursuite d'étude	NC	NC	NC
Satisfaction globale Apprenti(e) (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	87%	88%	Non mesuré

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

En 1 an : une mention complémentaire (MC) ou un autre CAP en un an dans un domaine particulier du bâtiment afin de se spécialiser.
En 2 ans : Bac Pro ou Brevet Pro (BP) pour se spécialiser dans un domaine du bâtiment. Autre exemple de formation possible à la suite d'un CAP MBC et sous certaines conditions : le Bac Pro Hygiène, propreté, stérilisation.

Débouchés professionnels :

Les débouchés sont multiples et variés :
L'agent peut évoluer vers un poste de responsable de l'entretien, se spécialiser dans un corps d'état particulier : électricité, plomberie, menuiserie, structures métalliques, installations thermiques, climatiques, frigorifiques...

Modalités financières

Aucuns frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût moyen préconisé par France Compétences : 5 412 €

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{ère} année	27%	43%	53%*	100 %*
2 ^{ème} année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 ^{ème} année	55%	67%	78 %*	100 %*

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement**.
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6€ par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3€ par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Dates de la formation

Promotion	Date de début de la formation	Date de fin de la formation (incluant examens)
2020 - 2021	31/08/2020	15/06/2021

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2020

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

Formation proposée en mixité des publics apprentis et scolaires.

Accès par transport

- Accès transports en commun.
- Bus scolaire géré par le Sivom du pays du Mont Blanc.
- TER en gare de Sallanches (cours adaptés aux horaires des trains sur la ligne la Roche sur Foron Sallanches).
- Accès voiture parking gratuit au sein du Campus.
- Parc à vélo.

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui totale.

Les + de la formation

• Engagements et partenariats

- Passage du CACES1 (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité catégorie1) pour des petits engins de chantier : pelleteuses, dumper
- Passage de la certification travaux en hauteur (montage/démontage dun échafaudage)
- Passage de la certification SST (Sauveteurs Secouristes du Travail)

• Restauration

- Self sur place
- Salle repas équipée d'un réfrigérateur et micro-ondes, terrasse panoramique sur la chaine du Mont-Blanc réservé au étudiants
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité

• Hébergement

- Internat sur place
- Liste de foyers étudiants ou résidences étudiantes transmis par l'UFA
- Liste de logements chez l'habitant transmis par l'UFA

Matériel / Équipement

- Salles de cours équipée de PC et de vidéoprojecteurs.
- Plateau technique :
 - Atelier pour la réalisation
 - Outillage professionnel de factotum (machines et électro-portatifs) pour le travail des divers matériaux et pour des travaux de tout type en second œuvre.

Coordonnées de l'UFA



Campus ECS UFA ECS Sup Sallanches

390 Rue du Colloney
74700 SALLANCHES
04 50 58 89 98
sup@ecs-sallanches.fr
www.ecs-sallanches.fr

CFA de rattachement :

Le CFA CréAp et ActiFormation fusionnent pour devenir Aktéap



(siège régional)
4 rue de l'Oratoire
69300 Caluire et Cuire
04 72 10 94 07
contact@akteap.cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901
Numéro UAI : 0693764S
N°SIRET : 50304921500026